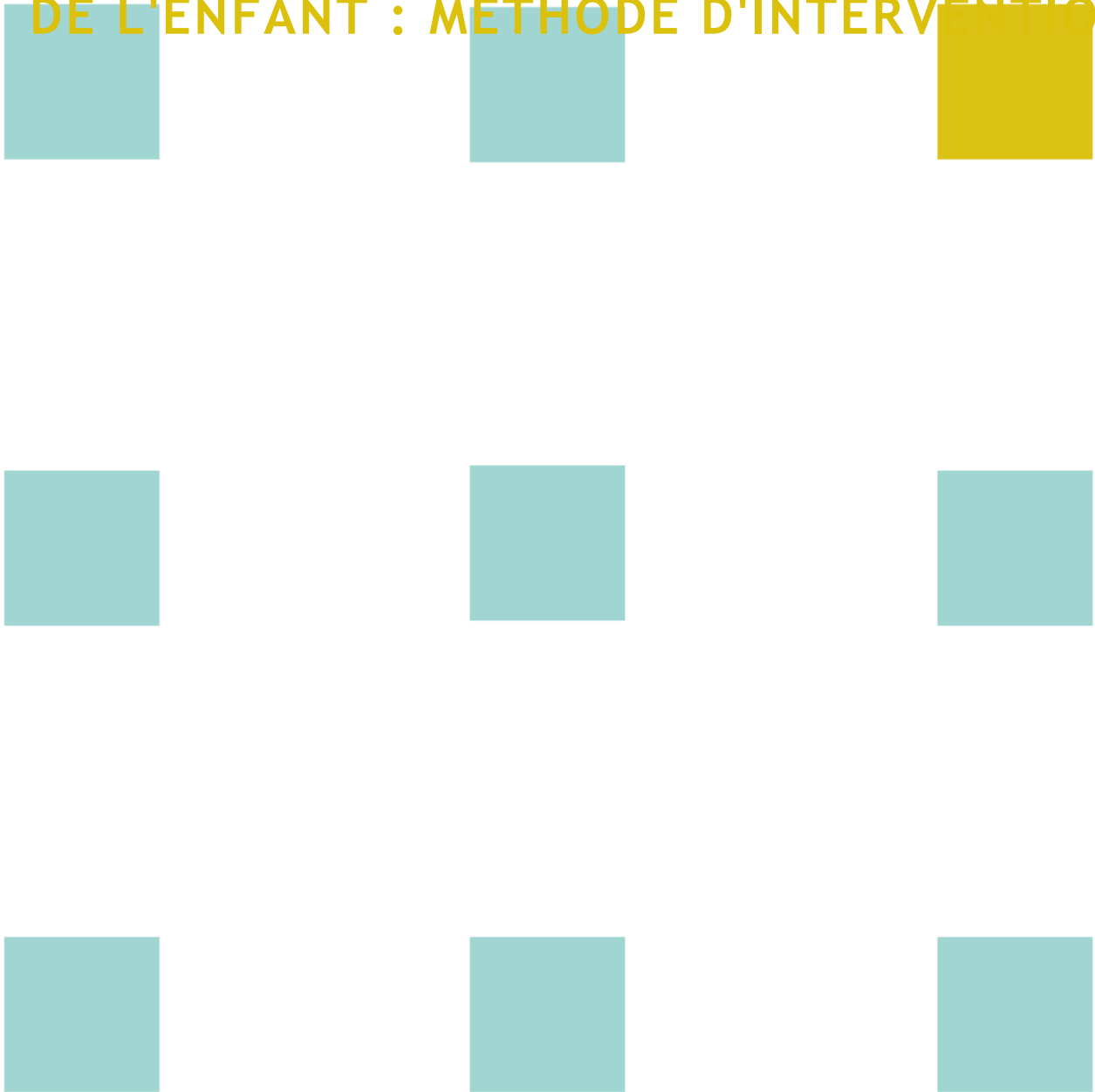


PROGRAMME DE FORMATION

ÉVALUER ET INTERVENIR EN PROTECTION DE L'ENFANT MOD1 POURVOIR AUX BESOINS DE L'ENFANT : METHODE D'INTERVENTION



Institut d'anthropologie clinique

ORGANISME DE FORMATION

SIRET 827 757 477 00019 - APE 8559A

Prestataire de formation 76310860731 - ODPC 5644



Public : Groupe pluridisciplinaire (12 participant·e·s max.) tout·e professionnel·le exerçant dans le champ de la protection de l'enfant.

Prérequis : Aucun.

Durée : 2 jours (14 heures)

CONTENU

Objectifs

Permettre aux professionnel·le·s socio-médico-psycho du secteur social, médical, sanitaire d'acquérir les compétences nécessaires à la protection de l'enfant dans le cadre de la loi 2016.

Compétences

- Être en capacité de s'approprier le référentiel national des besoins de l'enfant.
- Être en capacité de mener des évaluations orientées sur les besoins de l'enfant.
- Être en capacité de construire des évaluations partagées avec les enfants, les parents et les autres professionnels.
- Être en capacité de développer des outils qui assurent la continuité de l'évaluation.

Description

Depuis sa fondation, le dispositif de protection de l'enfant fait l'objet de critiques auxquelles différents textes législatifs successifs devaient apporter des réponses. En 9 ans, deux lois (2007, 2016) ont tenté d'améliorer la qualité du dispositif afin de réduire la part significative des jeunes adultes sortant de l'ASE qui présentent des troubles psychiques et/ou difficultés sociales. Il serait vain d'attendre du seul législateur, la réalisation du changement. Les moyens mis en œuvre ont un rôle à jouer dans les résultats que l'on peut escompter d'un texte législatif. **Mais bien plus importants sont les façons de penser, les modes de pratiques et les outils disponibles pour intervenir.**

Depuis sa redéfinition en 1958 et jusqu'à maintenant, le sens du dispositif de protection judiciaire de l'enfance est polarisé par la notion de danger. Or, toutes les études montrent que cela concerne moins de 20 % des situations rencontrées contre 80 % de situations de négligence. Ainsi, notre prisme **pour évaluer, intervenir et accompagner n'est pas adapté au plus grand nombre des situations que les professionnels ont à traiter.** La récente loi de 2016 propose un changement de paradigme en polarisant l'intervention sur la notion de besoins de l'enfant. En effet, **penser les besoins de l'enfant permet de travailler la totalité des situations de « maltraitance » et de « négligence ».** Ce cadre légal nous oblige à élaborer de nouveaux cadres méthodologiques d'intervention pour l'ensemble des situations en protection de l'enfant.

C'est dans cette perspective opérationnelle que nous proposons d'expérimenter une méthodologie d'intervention et d'évaluation intégrable aux dispositifs existants, en s'appuyant sur la loi de 2016, sur la démarche de consensus et sur la littérature internationale. À partir de la construction d'un contexte relationnel avec la famille, il s'agit de mettre en place une évaluation partagée entre professionnels, enfant et famille, des besoins de l'enfant et des ressources et empêchements de leur pourvoyance. Cette évaluation doit être permanente pour devenir le moteur de la dynamique de l'intervention de protection ; de même que l'intervention est le support concret de l'évaluation. Ainsi, la prise en compte des besoins de l'enfant ne se limite pas à la sphère familiale, mais concerne l'ensemble de ses lieux et contextes de vie.

Cette formation permettra aux professionnel·le·s de s'approprier le changement de paradigme introduit par la loi de 2016 et de se familiariser à une méthode d'intervention centrée sur **le triangle Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements, à travers un kit d'intervention spécifiquement conçu.**

Thématiques

- Limites du paradigme de "danger" dans l'intervention.
- Le Projet Pour l'Enfant, un outil écosystémique.
- La loi de 2016, le changement de paradigme des besoins de l'enfant.
- Méthode de triangulation Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements.
- Le concept de parentalité empêchée.
- L'évaluation en protection de l'enfant : place et posture.
- Le développement du pouvoir être parent.

MOYENS HUMAINS

Serge Escots est anthropologue, psychothérapeute familial, consultant en pratiques médico-sociales, chercheur en sciences sociales et responsable du DU de thérapie familiale à l'Université Toulouse - Jean Jaurès. Il a fondé et dirige l'Institut d'anthropologie clinique.

Wilfrid Magnier est thérapeute familial, psychanalyste, formateur et chercheur à l'institut d'anthropologie clinique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

- Formation proposée en INTER.
- Formation proposée en INTRA établissement.
- Formation accessible en classe virtuelle (nous consulter).

Moyens et supports pédagogiques

- Outil support : kit d'intervention fourni.
- Exposés théoriques et présentations PowerPoint.
- Échanges à partir de l'expérience et du questionnement des stagiaires.
- Études de cas et analyse de la pratique.
- Simulation de situations professionnelles.
- Documentation.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Recueil personnalisé des difficultés initiales.
- Synthèses intermédiaires.
- Bilan collectif oral de fin de formation.
- Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.
- Questionnaire d'évaluation à chaud complété individuellement en ligne.
- Questionnaire d'évaluation à distance, suivi de retours d'expérience.

Dernière mise à jour : 29/01/2021